

PROCÈS-VERBAL

29^e Réunion du Groupe de Travail 4 du LDAC Accords de pêche bilatéraux avec les pays tiers

Mardi, 22 mars 2022, 14h30-17h30 CET

Réunion hybride : Hôtel Puerta de América, Madrid - Vidéoconférence (plateforme Zoom)

Président : Julio Morón (OPAGAC)

Vice-présidente : Sara Fröcklin (SSNC)

1- Bienvenue et ouverture de la réunion.

Le Président, M. Julio Morón, souhaite la bienvenue aux membres, observateurs, représentants de la DG MARE et des États-membres, et les remercie tous pour leur présence et leur participation.

L'annexe I contient la liste complète des personnes présentes à cette réunion à titre de membres et d'observateurs.

2- Adoption du p.-v. de la dernière réunion du GT4 (vidéoconférence, 30 septembre 2021)

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé sans ajouter de commentaires.

3- Adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est approuvé sans aucun ajout ni aucune modification.

4- Avancement des négociations avec les pays tiers.

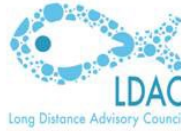
4.1. Rapport de la DG MARE concernant l'application des accords de pêche (APPD) en vigueur ; négociations relatives au renouvellement des accords existants et nouveaux accords possibles.

Le représentant de la CE et chef adjoint de l'unité chargée des accords de pêche, M. Emmanuel Berck, annonce que quatre accords de partenariat pour une pêche durable (APPD) ont été reconduits :

- Groenland : le protocole a été signé en mars ;
- Gabon : signature au mois de juin ;
- Mauritanie : accord signé en novembre après deux prolongements ;
- Îles Cook : signé en décembre.

Il détaille ensuite les nouveautés survenues concernant les accords de pêche par pays :

- Île Maurice : les négociations amorcées en 2021 se poursuivent. L'adoption du mandat s'est faite tardivement et un renouvellement pour 6 mois est en cours de négociation. Les exigences sont plutôt élevées. Mais il existe un intérêt des parties pour avancer. La prochaine série de



négociations est prévue pour les 30-31 mars. La conclusion d'un accord est souhaitée au plus vite.

- Madagascar : pas d'évolution car les exigences financières ne sont pas réalistes et les négociations sont donc au point mort.

- Kiribati : une réunion technique pour débattre et reprendre les négociations avec l'UE a eu lieu. M. Berck souligne que cet accord, comme celui des îles Cook, concernent des zones de pêche très intéressantes.

- Liberia : la procédure a été lancée pour démarrer les négociations. Actuellement les choses sont à l'arrêt au Conseil car la situation par rapport au carton jaune dont est assorti ce pays (pour pêche INDNR) n'est pas favorable. L'UE a décidé de ne pas négocier d'APPD tant que le carton jaune n'a pas été levé.

Puis M. Berck donne des précisions au sujet des accords dans l'Atlantique :

- Maroc : L'UE a décidé de faire appel de la décision de la Cour de justice. Cela rend la situation difficile car le protocole va expirer en juin 2023. Actuellement l'UE réfléchit à l'option la plus favorable par rapport à la négociation avec le Maroc. Par ailleurs certains stocks sont sous-utilisés pour des raisons techniques.

- Mauritanie : concernant un éventuel élargissement des zones de pêche, l'UE se montre prudente à l'heure de s'en remettre aux avis scientifiques. La Mauritanie travaillera à un plan de gestion qui sera présenté à la CE lors de la réunion de la Commission mixte. Les principales questions à aborder sont : le dialogue au sujet de l'amélioration des conditions techniques et les zones de pêche.

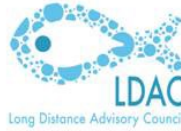
- Sénégal : les difficultés sont nombreuses au niveau de l'application de cet accord. Il va falloir tenter de trouver une solution aux questions techniques de calcul des captures ; les problèmes viennent de l'interprétation erronée faite par le Sénégal à cause du système informatique utilisé. Il est possible que l'accord finisse suspendu si aucune amélioration n'est observée.

- Groenland : le travail est satisfaisant. La prochaine Commission mixte aura lieu en mai. Les dialogues s'axeront sur le soutien sectoriel et les débats portant sur l'établissement du quota pour l'année prochaine sont prévus pour le mois de novembre.

- Guinée Bissau : l'application d'une fermeture biologique sans avis préalable et sans respect de la procédure protocolaire est regrettable. Le comité scientifique conjoint abordera la semaine prochaine la transition vers le système de quotas prévu dans le protocole. En avril, la Commission mixte sera convoquée.

- Cap vert : aucun problème important à souligner.

- Côte d'Ivoire : actuellement une Commission mixte est réunie à Abidjan. Une question est en attente : celle du salaire des marins. Des réclamations ont été déposées pour discrimination salariale et paiement insuffisant des membres des équipages des navires ivoiriens.



- Gabon : le tonnage de référence a été respecté. Par rapport à l'objectif des débarquements, le pays souhaite éviter les déceptions et les répercussions au cas où ceux-ci n'auraient pas lieu. Lors de la prochaine Commission mixte, les parties tenteront de résoudre le problème à travers l'embarquement d'observateurs.

- Santo Tomé : aucune promesse ne peut être faite par rapport à l'embarquement de marins, à cause de la suspension motivée par une décision sanitaire et ministérielle. Il faut attendre de voir comment évolue la situation.

Puis M. Berck passe aux accords dans l'Océan Indien :

- Seychelles : l'UE est très satisfaite du travail effectué, de nombreux contacts ont eu lieu avec le ministre de la pêche des Seychelles en vue de fixer un cadre de rémunération et bonification apte à compenser les navires et les efforts des opérateurs des états membres.

4.2. Questions et commentaires des membres :

Aux questions posées par les membres, M. Berck répond ce qui suit :

Concernant le commentaire de Mme. Gorez (CFFA-CAPE), au sujet des problèmes avec les usines de farine en Mauritanie et le soutien sectoriel visant à encourager l'investissement à terre et les activités de transformation et de traitement du poisson, il précise que le soutien sectoriel a pris du retard avec le précédent protocole et que la Commission, connaissant le problème, ne manquera pas de suivre l'évolution des choses.

M. Ment van der Zwan (EUROPÊCHE) suggère de débattre de la question des salaires minimum dans les états riverains au sein du Comité de dialogue social de l'UE, qui regroupe des experts en la matière et que la CE peut consulter. Par ailleurs, il déclare que s'il est vrai que les états riverains consacrent des fonds au développement des pêcheurs locaux, il serait peut-être bon d'en destiner aussi à leur éducation, sous forme de formation de base en matière de sécurité ou préparation linguistique.

M. Juan Carlos Martín (ANACEF) dit que cette année la Conférence OPROMAR se retrouvera à Las Palmas de Gran Canaria et axera sa thématique sur les aspects sociaux des accords de pêche. Il invite la CE et le LDAC à y participer.

M. Fernando Rebollo (ANAMAR) souligne l'intérêt de continuer à pêcher dans les lieux de pêche angolais au titre d'un accord communautaire.

Au sujet de la Guinée Conakry, il indique que la redevance pour les débarquements a augmenté de 10 % mais précise aussi qu'il s'agit d'une erreur qui ne pourra pas être corrigée cette année. Il demande ensuite quand auront lieu les commissions mixtes avec la Guinée Bissau et la Mauritanie.

M. Berck, représentant de la CE, prend bonne note des suggestions faites par rapport à l'importance des questions sociales et remercie OPROMAR pour son invitation. Il espère que la Guinée Conakry sera à même de corriger les erreurs commises et que l'accord de pêche permettra d'améliorer la transparence.

Les commissions mixtes sont prévues pour la dernière semaine d'avril dans le cas de la Guinée Bissau et début mai pour la Mauritanie.



M. Anertz Muniategui (ANABAC) souligne l'intérêt de la flottille thonière espagnole, en Angola comme en Guinée Conakry. Il précise aussi que la ZEE de Guinée Équatoriale est très vaste et que l'accord est dormant depuis 2001 ; il serait donc positif de pouvoir reprendre les contacts.

M. Javier Garat (CEPESCA) explique que la situation des canneurs au Sénégal est absolument dramatique. Ils sont à l'arrêt, dans l'attente de voir se résoudre la situation, faute de quoi ils devront chercher un lieu de pêche alternatif. Quatre navires se trouvant encore en très mauvais état, il se demande donc s'il ne vaudrait pas mieux de leur accorder une aide à travers le FEMP. Il demande donc à la CE de se pencher sur la question lors de la prochaine commission mixte. Et dans un autre ordre de choses il demande si la fermeture du lieu de pêche mauritanien pour le 31 mars prochain est confirmée.

M. Berck, représentant de la CE, affirme qu'il est nécessaire de trouver une solution au problème avec le Sénégal, dans l'attente de ce que pourra faire la Commission mixte prévue pour la semaine suivante.

Aux questions soulevées par M. Julio Morón (OPAGAC), il répond qu'au sujet de l'Île Maurice, le Conseil prépare sa signature et à propos du Kenya et de la Tanzanie, il n'y a pas de navires européens qui pêchent là-bas sous licence directe. Il ignore donc s'il s'agit d'une priorité pour la flottille.

À propos du commentaire fait par M. Tim Heddema (DPFA) sur la Mauritanie, M. Berck souligne que les conditions techniques du plan de gestion seront présentées la semaine suivante.

Après cette série de questions, les **ACTIONS** suivantes sont convenues :

- **Le représentant de la DG MARE, M. Emmanuel Berck, partagera avec le Secrétariat, pour une diffusion plus vaste, le lien vers le reportage d'Euronews qui parle des avantages pour les communautés côtières du Cap Vert et de Côte d'Ivoire de pêcher sous APPD et de l'utilisation du soutien sectoriel.**

- **Le LDAC sera officiellement invité à participer à la Conférence organisée par OPROMAR au sujet de la dimension sociale et du travail de l'UE dans les APPD, qui aura lieu à Las Palmas de Gran Canaria.**

5- Évaluation des APPD de l'UE avec les pays tiers et dimension régionale de ces accords.

5.1. Présentation des résultats de la consultation spécifique relative à l'évaluation des APPD faite par l'UE (DG MARE/Poseidón)

La représentante de la CE, Mme. Marta Moren, rappelle qu'en décembre 2020 la CE a mis en route une consultation dans le but d'étudier l'application, les résultats et l'impact des APPD.

Le recueil des réponses s'est achevé en décembre 2021 (et à cause de la pandémie aucune mission vers des groupes de pays spécifiques n'a été menée).

Actuellement, la Commission rédige le document, qu'elle espère tenir prêt pour l'été afin de pouvoir le publier en décembre 2022.

La présentation est disponible en suivant ce lien :

https://ldac.eu/images/SFPAs_evaluation_January_2022.pdf



Après les commentaires des membres, l'**ACTION** suivante est convenue :

- **Lorsque l'étude sera disponible, elle sera partagée avec le LDAC pour lui donner une chance d'y apporter des commentaires et servir de base au débat de la prochaine réunion du GT4, qui devrait avoir lieu en septembre-octobre 2022.**

5.2. Débat au sujet des Termes de référence (TdR) pour un groupe de réflexion sur la gestion régionale de la pêche durable en matière de ressources halieutiques partagées (petits pélagiques) en Afrique occidentale.

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire général du LDAC, rappelle que lors de la précédente réunion du GT4, il avait été convenu de rédiger des TdR, en indiquant que le document de synthèse proposé par M. Ad Corten sur la vision historique des progrès de la gouvernance régionale en Afrique occidentale pourrait constituer un point de départ pour engager les débats au sein d'un Groupe de réflexion ; une mention spécifique devant aussi être dédiée à la mauvaise situation dans laquelle se trouve le stock de sardinelle à cause du manque d'évaluations scientifiques et de reporting en matière d'activités de pêche.

M. Rodríguez présente ensuite les Termes de référence pour le groupe de réflexion, qui sont approuvés sans aucune modification.

Le document est disponible en cliquant sur ce lien :

https://ldac.eu/images/ToR_for_the_setup_of_a_LDAC_FG_on_Regional_Fisheries_Management_in_West_Africa_March2022.pdf

Après le débat opportun entre les membres, l'**ACTION** suivante est convenue :

- **Le Secrétariat du LDAC enverra une demande d'intérêt aux membres et mettra sur pied un Groupe de réflexion spécialement consacré aux ressources halieutiques communes en Afrique occidentale afin de pouvoir rédiger un projet d'avis.**

6- Transparence des APPD - Conditions sociales et de travail à bord des navires de l'UE.

6.1. Mise à jour du Groupe de réflexion chargé de rédiger un avis sur l'inclusion et l'application de la clause sociale dans les APPD.

M. Daniel Voces (Europêche) rappelle que le Groupe de réflexion (ou FG pour les sigles en anglais) a été constitué en octobre 2021 et a pris comme point de départ de son travail un document rédigé par CFFA-CAPE. Le FG s'est réuni à deux reprises, en novembre et en décembre 2021, puis M. Voces en tant que président du groupe a rencontré le secrétariat du LDAC en février 2022. De nombreux commentaires écrits ayant été reçus, M. Voces remercie les membres du groupe pour leur implication.

Le travail se poursuit actuellement sur ce document et une nouvelle réunion du FG aura lieu en fonction de l'avancement des choses. Le projet d'avis sera présenté lors de la prochaine réunion du Groupe de travail ou une consultation par voie écrite sera mise en place.

L'**ACTION** suivante est accordée :

- **Organiser une nouvelle réunion du FG et continuer à travailler sur le document en vue d'une éventuelle approbation.**

6.2. Projet de lettre à la DG EMP et DG TRADE (avec DG MARE en copie) concernant la nécessité de sensibilisation et de protection sociale et sécurité des pêcheurs.



M. Julio Morón, le Président du GT, rappelle que le but visé est de considérer les marins comme étant des travailleurs essentiels, comme c'est le cas des marins travaillant dans la marine marchande.

L'**ACTION** suivante est accordée :

- **Préparer un projet de lettre pour circularisation avant la prochaine réunion du GT4 pour approbation et envoi ultérieurs à la CE.**

7. Feuille de route concernant les investissements de pêche européens dans les pays tiers : prochaines étapes

7.1- Mise à jour de la part du Président du LDAC

M. Iván López (AGARBA) rappelle que la [feuille de route](#) a été officiellement adoptée lors du dernier Comité exécutif du LDAC le 16 février 2022.

Il pense que l'heure est venue d'analyser le rôle de ce type d'entreprises, de voir ce qu'elles peuvent mieux faire, quels exemples de bonnes pratiques existent déjà et comment les y inclure, avec les droits et obligations y afférents, dans l'appareil législatif européen dans le cadre de la PPC.

7.2- Convocation du Comité de direction (Steering Committee)

Il propose ensuite de constituer un Groupe de réflexion/Comité de direction (ou Steering Committee) spécifique dès qu'il y aura suffisamment de membres intéressés et que des progrès auront été faits au niveau du développement des TdR pour l'organisation d'une conférence internationale.

L'idée est que les membres qui le constituent soient actifs, qu'il y ait un débat entre toutes les parties et que des conclusions claires soient tirées.

Il demande aux personnes désireuses de faire partie de ce Steering Committee d'en informer le Secrétariat du LDAC. M. Ment van der Zwan (Europêche) manifeste son intérêt pour intégrer ce groupe.

L'**ACTION** suivante est accordée :

- **Le Secrétariat du LDAC organisera une réunion du Steering Committee afin de travailler à l'organisation de la conférence internationale.**

8. Actualisation concernant la divulgation et le réseau des partenaires externes :

- FAO

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire général, indique qu'en février, une réunion informelle importante a eu lieu entre les principaux représentants de la FAO et ceux du LDAC en vue d'identifier les priorités de travail communes et éventuelles voies de collaboration.

Domaines d'intérêt commun possibles identifiés :

- * Programme BJN des océans communs : pêcheries en eaux profondes et thon
- * Impacts du changement climatique sur la pêche
- * Valeur de la pêche artisanale pour la sécurité alimentaire et la durabilité : rôle dans l'économie bleue et l'innovation le long des chaînes de valeur de la pêche et IYAFA
- * Liens entre la Stratégie de croissance bleue de l'UE et l'Initiative/Forum bleu(e) de la FAO
- * Commerce du poisson : traçabilité des produits de la pêche
- * Coopération régionale entre les ORGP et les CSR - Dialogues multilatéraux
- * Lutte contre la pêche INDNR (ou IUU en anglais) et application de l'accord relatif aux mesures de l'état du port (PSMA) de la FAO



- * Responsabilité sociale des chaînes de valeur de la pêche
- * Rapport de la FAO concernant les accords d'accès

Après débat entre les membres, l'**ACTION** suivante est convenue :

- M. Ivan López, Mme. Béatrice Gorez et M. Julio Morón, avec l'aide du Secrétariat, se sont proposés pour rédiger un projet d'avis sur l'application pratique des accords d'accès à la pêche, sur la base d'un rapport de la FAO, en accordant une attention particulière à l'emploi et à la création de postes de travail (de la part de la flotte de pêche communautaire) et au rôle des communautés côtières africaines. Le projet d'avis fera aussi référence à l'importance de la pêche artisanale pour l'économie des pays bénéficiaires dans le cadre des activités pour 2022, Année internationale de la pêche artisanale (ou IYAFPA pour les sigles en anglais).

- Programme ECOFISH/IOC

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire général du Conseil consultatif, dit que suite à la réunion de 2020 avec le responsable du programme ECOFISH, aussi bien le Président du GT4 que lui-même tenteront de reprendre les contacts pour envisager la possibilité de rejoindre des actions spécifiques ou études de cas afférentes à ce programme global qui s'étendra jusqu'en septembre 2024.

L'**ACTION** suivante est décidée :

- Le Président du GT4 et le Secrétaire passeront en revue les notes de la réunion informelle de 2021 et réorienteront les points d'action en vue de proposer à l'IOC/ECOFISH des objectifs utiles pour les deux organisations. Cette note de synthèse, une fois prête, sera partagée avec les membres du GT4 pour révision et approbation, puis elle sera envoyée.

- AFRIFISH

Le Secrétaire général du LDAC, M. Alexandre Rodríguez, rappelle que lors de l'examen de performance (Performance Review) du LDAC, l'une des recommandations faites consistait à élargir le réseau de collaborateurs, surtout dans les domaines où le Conseil consultatif bénéficiait de moins de contributions directes.

Le LDAC a donc reçu récemment une lettre d'AFRIFISH, la Plateforme panafricaine qui rassemble les acteurs non étatiques de la pêche et l'aquaculture africaine, constituée dans le cadre de l'Union africaine (UA).

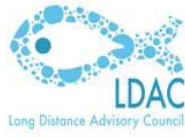
AFRIFISH se compose de membres des cinq plateformes régionales africaines d'acteurs non étatiques, axe ses objectifs sur le développement durable de la pêche et l'aquaculture artisanales en Afrique, et base son travail sur les aspirations des pêcheurs, hommes et femmes, des communautés côtières.

L'**ACTION** suivante est accordée :

- Le Comité de direction du LDAC rédigera une réponse à la lettre d'invitation reçue de la part d'AFRIFISH, dans le cadre de sa démarche de collaboration potentielle dans un horizon proche.

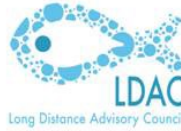
REMARQUES FINALES ET CLÔTURE DE LA RÉUNION

Le Président du GT4, M. Julio Morón, remercie l'équipe du Secrétariat pour son travail de coordination, la préparation des documents et l'organisation logistique de la réunion, les membres présents pour leur assistance et leur participation active, les représentants de la CE



pour leur bonne disposition à informer le Conseil consultatif et les interprètes pour leur travail technique.

Tous les points ayant été traités, la séance est levée.



ANNEXE I. LISTE DES PARTICIPANTS

MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL (présents en personne)

1. Julio Morón. OPAGAC
2. Tim Heddema. Pelagic Freezer-trawler Association
3. Erik Olsen. The Danish Society for a Living Sea
4. Edelmiro Ulloa. Opnapa / OPP3/ Acemix / Agarba
5. Ángela Cortina. Opnapa / OPP3/ Acemix / Agarba
6. Iván López. AGARBA/CEPESCA
7. Julien Daudu. EJF
8. Daniel Voces. Europêche
9. Rocío Béjar. CEPESCA
10. Javier Garat. CEPESCA
11. Béatrice Gorez. CFFA-CAPE
12. Juana Parada. ORPAGU
13. Ignacio Fresco Vanzini. OCEANA
14. David Troncoso. ANASCO
15. Fernando Rebollo. ANAMAR
16. Michel Goujon. ORTHONGEL

OBSERVATEURS (présents en personne)

17. Hilario Murua. ISSF
18. Alexandre Rodríguez. LDAC
19. Manuela Iglesias. LDAC

MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL (présents en virtuel - par Zoom)

20. Raúl García. WWF
21. Antonia Leroy. WWF
22. José Beltrán. OPP-Lugo
23. Sara Fröcklin. SSNC
24. Aivaras Labanauskas. Lithuanian Long Distance Fisheries Association
25. Juan Carlos Martín Fragueiro. OP ANACEF / OPROMAR
26. Anertz Muniategui. ANABAC
27. Alexandra Philippe. EBCD
28. Ment van der Zwan. Europêche
29. Luis Vicente. ADAPI
30. Wim van der Zwan. Pelagic Freezer-trawler Association
31. Rob Banning. DPFA
32. Emil Remisz. NAPO
33. Despina Symons. EBCD
34. Vanya Vulperhorst. OCEANA

OBSERVATEURS (présents en virtuel - par Zoom)

35. Emmanuel Berck. DG MARE
36. Marta Moren. DG MARE
37. Maria Ferrara. DG MARE
38. Anais Demaille. DG MARE



- 39. Carmen Paz. Secrétariat général de la pêche
- 40. Carla Baz. Fundación MarInnLeg
- 41. Annina Bürgin Piñeiro. Fondation MarInnLeg